

La compensation entre deux semestres

Par **marsuup**, le **06/02/2014** à **15:04**

Bonjour,

si on a 12 au s1 et 8 au s2 dans une fac qui applique la compensation entre les semestres d'une même année, alors on valide son année et on évite les rattrapages.

Mais est-on considéré comme ayant validé son année et son semestre compensé à la session 1, ou il y a un statut spécial si on valide par compensation ?

Est-ce qu'une validation par compensation est équivalente à une compensation des 2 semestres de l'année à la session 1 ?

ou alors on a validé que son semestre 1 à la session 1 et le semestre 2 "compensé" est pas considéré comme validé à la session 1 ?

Je ne sais pas si je suis assez clair.